



Mairie de Cénac

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2011

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil onze, le dix-sept du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Simone FERRER, Maire.

Présents (13) : Mme FERRER, Maire ; MM LAMOTHE, CAMILIERI, POINTET, SUBRA ; Mmes DUBOURDIEU, VIDAL, GUILLOTEAU, DARRIET ; MM RADUCANU, GRIMAUD, BOUZAT, LAUSSEUR, DHOBIE

Pouvoirs (5): M. BOUSSANGE à Mr SUBRA ; Mme MIRBEAU à Mr RADUCANU ; Mr COULAIS à Mme GUILLOTEAU ; Mr POINTET à Mr GRIMAUD, Mr RICARDEAU à Mr LAMOTHE

Absent excusé(1): Mr COLOMBIER

Secrétaire de séance : Mr DHOBIE

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 demande l'autorisation au conseil d'ajouter à l'ordre du jour une modification de délibération concernant la régie bibliothèque. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour est faite.

I / Approbation du procès-verbal de séance du 30 juin 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II/ Désignation des délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Indirects

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs composée de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI
- 10 commissaires titulaires

Cette commission, en lieu et place des commissions communales :

- Participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et bien divers assimilés,
- Donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Chaque commune membre doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De désigner comme délégués titulaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

- Madame Simone FERRER, Maire
- Monsieur Jean-Luc CAMILIERI

De désigner comme délégués suppléants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

- Monsieur Olivier LAMOTHE
- Monsieur Jean-François SUBRA

La délibération n°46/2011 est adoptée à l'unanimité

III/ Décision modificative du budget

Le maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire, suite à une erreur d'écriture, **d'annuler et de remplacer la décision modificative n°1** en date du 2 Août 2011 et d'effectuer les modifications ci-après :

Objet des dépenses	Diminution de Crédits sur Crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Dépenses imprévues 020	- 2000,00	
Travaux cimetièrè2315-050		+ 2000,00
TOTAL	-2000,00	+ 2000,00

La délibération n° 47-2011 est adoptée à l'unanimité.

IV/ CAB - Demande de subvention au Conseil Général

Monsieur Lamothe explique qu'il est nécessaire de faire un dossier de subvention pour chaque action prévue dans la CAB. Ainsi, il est proposé de demander le soutien du Conseil général pour la fiche action 4b, relative aux travaux d'aménagement de la RD 240.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Montant total des travaux (voirie + espaces verts) : 98 775 € HT

Montant des travaux éligibles : 68 413 € HT

Dont 20 000 € subventionnés à 40% au titre des aménagements de sécurité

48 413 € subventionnés à 35 % au titre des aménagements de bourg

Montant total des subventions : 24 944 €

Autofinancement : 73 831 € HT

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour l'opération « Centre Est Giratoire » (fiche action 4b) au titre de la Convention Aménagement Bourg.

La délibération n° 48-2011 est adoptée à l'unanimité.

V / Régie bibliothèque

Madame le Maire explique qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération n° 2011-04, celle-ci ne précisant pas le mode de recouvrement (carnet à souches) utilisé pour la régie de la bibliothèque. La présente délibération vient par conséquent préciser la modalité du recouvrement.

La délibération n°49-2011 est adoptée à l'unanimité.

VI / Questions diverses

Mr Bouzat informe que dans le cadre du projet WAT (projet européen sur les économies d'eau et la récupération d'eaux pluviales), le bassin de la Pimpine a été retenu.

L'objectif est d'élaborer une méthodologie de travail et des outils de suivi.

Un affichage est prévu à l'attention des administrés en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 18h50.

